



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2021

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER : #LESBONNESHABITUDES À PRENDRE POUR SA GARDE-ROBE

Rendez-vous incontournable pour les Européens qui achètent en moyenne 12kg de textiles et de chaussures par an¹, les soldes sont perçues comme l'occasion de renouveler sa garde-robe. Et si cette année, vous réutilisez votre propre dressing, pour vous en créer un nouveau ? Réduire sa consommation de vêtements, réparer ses vêtements, les réutiliser, les entretenir et les recycler, toutes #LesBonnesHabitudes à avoir en 2021 !

Le ministère de la Transition écologique, l'ADEME et les éco-organismes ont lancé le 11 janvier 2021 la campagne #LesBonnesHabitudes destinée à valoriser et encourager la mise en place des 3R : Réduire, Réutiliser, Recycler. Cette campagne a pour objectif de fédérer et aider les Français à progresser dans la voie d'une consommation plus responsable, en prenant de bonnes habitudes sur la réutilisation de leurs produits et la réduction de leurs déchets dans leur vie quotidienne.

www.lesbonneshabitudes.gouv.fr

VOUS AIMEZ VOS VÊTEMENTS AUTANT QUE VOTRE CHAT ? ALORS RÉUTILISEZ-LES ET RÉPAREZ-LES, POUR QU'ILS AIENT, EUX AUSSI, 7 VIES !

Aujourd'hui, nous achetons **60% de vêtements¹** en plus qu'il y a 15 ans et les conservons moitié moins longtemps¹. Il existe pourtant mille façons de prolonger leur durée de vie : cela aura un impact sur votre porte-monnaie, mais aussi sur la planète. L'industrie textile émet à elle-seule plus de gaz à effet de serre que les vols internationaux et le trafic maritime réunis².

Zoom sur quelques #BonnesHabitudes pour faire durer vos vêtements et protéger l'environnement :

- **La couture permet de réparer beaucoup de vêtements.** Si vous n'avez pas l'âme d'un couturier, pas de panique, une multitude de tutoriels sont disponibles sur le web. Il est également possible de prendre des cours de couture ou de faire appel aux artisans près de chez soi ;
- **La customisation** aide les pièces qui restent trop longtemps dans les placards à revoir le jour et à briller de nouveau ;
- **Nettoyez vos textiles, linge de maison et chaussures à basse température et à faible fréquence.** Un vêtement porté une fois n'est pas systématiquement sale : à chaque lavage, ce sont des millions de fibres plastiques qui sont libérées par les vêtements et qui finissent dans les océans³. Il faut aussi éviter les lessives et adoucissants fortement parfumés, ainsi que le nettoyage à sec qui sont des produits et techniques très polluants.
- Posez-vous la question lors de vos achats : **ai-je besoin de ce nouveau vêtement ?** Est-ce que je n'ai pas déjà un vêtement similaire que je peux ressortir de ma garde-robe ?
- **Pensez à la seconde main :** votre vêtement, vous pouvez lui offrir une deuxième vie en le donnant ou en le revendant. Cela allonge sa durée de vie et minimise les impacts de sa production sur l'environnement.

LA BONNE INFO EN PLUS

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, adoptée définitivement en février 2020, prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, chaque lave-linge neuf, professionnel ou non, sera doté d'un filtre à microfibres de plastique pour limiter la pollution issue des textiles. D'ici là, il est possible d'équiper soi-même son lave-linge d'un filtre vendu dans le commerce.

¹ *Le revers de mon look*, par l'ADEME - septembre 2019

² *La mode sans dessus-dessous*, par l'ADEME - juin 2018

³ Vidéo *Pollution Plastique des Océans – Les Microplastiques – La pollution Invisible*, par Surfrider Foundation Europe, Janvier 2020

DONNEZ LA CHANCE À VOS VÊTEMENTS D'AVOIR UNE DEUXIÈME VIE GRÂCE AUX POINTS D'APPORTS DÉDIÉS

Aujourd'hui, il existe en France plus de **46 000 points** d'apport dédiés aux vêtements, chaussures et linge de maison, permettant d'éviter le gaspillage et l'utilisation de ressources naturelles mais aussi de leur donner une deuxième vie. **Refashion, l'éco-organisme de la filière vêtements, linge de maison et chaussures, est en charge d'assurer pour le compte de plus de 5 000 entreprises, la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie de leurs produits mis sur le marché grand public.**

Plusieurs types et points de collectes sont disponibles pour favoriser la réutilisation et le recyclage de vos vêtements :

- Les conteneurs sur la voie publique, les parkings et les déchetteries;
- Les antennes d'associations;
- Les reprises en magasins;
- Les collectes ponctuelles.

Ainsi, **248 547 tonnes** de vêtements, linge de maison et chaussures usagés ont été collectées en 2019 (+1,6% par rapport à 2018) soit **3,7kgs** par habitant⁴.

57,8 % de l'ensemble des textiles et chaussures collectés seront réutilisés (revendus), le reste sera recyclé ou valorisé⁴.

Que deviennent ces dons de textiles ?

Selon Refashion, « rapporter ses textiles usagés pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés permet d'éviter le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles. Cela fournit de la matière première réutilisable pour la fabrication de nouveaux vêtements et isolants. »

QUELQUES CHIFFRES⁴

En 2019 **248 547 tonnes** de vêtements, linge de maisons et chaussures ont été collectées sur **648 000 tonnes** mises sur le marché.

33,5% des tonnages triés

sont utilisés pour la production de nouveaux textiles et de matières premières secondaires.

LA BONNE INFO EN PLUS

Dès le 1^{er} janvier 2022, l'élimination des invendus non alimentaires, dont le textile, sera interdite en France comme le prévoit la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. En effet, chaque année, **entre 10 000 et 20 000 tonnes de produits textiles neufs sont détruits en France**. Cela équivaut au poids d'une à deux tours Eiffel. Les entreprises devront désormais donner ou recycler leurs produits invendus.

⁴ Rapport d'activité 2019 de Refashion

Contact Presse Service presse de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 78 31
Mél : secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

